

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Direction générale des Finances publiques

impots.gouv.fr

economie.gouv.fr

Paris, le13 avril 2017 N° 395

Lancement de la campagne 2017 de déclaration des revenus et ouverture du service de déclaration en ligne

Bruno PARENT, directeur général des Finances publiques a lancé ce matin la campagne 2017 de déclaration des revenus à l'occasion de l'ouverture du service de déclaration en ligne.

Deux axes forts caractérisent cette campagne déclarative 2017 : la poursuite de la généralisation de la déclaration en ligne et la préparation de la mise en œuvre du prélèvement à la source.

La généralisation progressive de la déclaration des revenus en ligne sur impots.gouv.fr entre dans sa deuxième année d'application : cette année, les foyers dont la résidence principale est équipée d'un accès à internet et dont le revenu fiscal de référence était supérieur à 28 000 €, doivent faire leur déclaration en ligne. Toutefois, ceux qui estiment ne pas être en mesure de le faire peuvent continuer à utiliser une déclaration papier.

La DGFiP continue à se mobiliser pour accompagner la prise en main de la déclaration en ligne par les particuliers (1 contribuable sur 2 déclare déjà en ligne) et à améliorer la qualité de l'ensemble de ses services en ligne.

Le site impots.gouv.fr a été entièrement rénové pour une utilisation toujours plus simple, 15 ans après sa création. Pour faciliter son utilisation, il s'organise désormais autour des « faits marquants et des événements de vie » des usagers avec un fonds documentaire entièrement revu.

La campagne d'information s'appuie cette année sur une nouvelle signature : « l'impôt s'adapte à votre vie ». Ceci fait également le lien avec la prise en compte des changements de situation dans le cadre du prélèvement à la source, qui supprime l'année de décalage entre la perception d'un revenu et le recouvrement de l'impôt correspondant à partir de 2018.

Les principales démarches fiscales peuvent être effectuées en ligne et sur les smartphones ou tablettes en toute sécurité, 7 jours sur 7, 24h sur 24.





Le calendrier de la campagne de déclaration des revenus, disponible sur le site impots.gouv.fr <u>Accueil</u> > <u>Particulier</u> > Consulter votre calendrier fiscal, est le suivant :

Date d'ouverture du service de déclaration en ligne sur <u>impots.gouv.fr</u>	Mercredi 12 avril 2017	
Dates limites de souscription des déclarations en ligne, y compris pour tous les résidents français à l'étranger	Zone 1	Mardi 23 mai 2017 à minuit
	(Départements n° 01 à 19 et non- résidents)	
	Zone 2	Mardi 30 mai 2017 à minuit
	(Départements n° 20 à 49)	
	Zone 3	Mardi 6 juin 2017
	(Départements n° 50 à 974/ 976)	à minuit

Pour les déclarants papier, la date limite de dépôt des déclarations est fixée au mercredi 17 mai 2017 à minuit (y compris pour les résidents français à l'étranger).

Retrouvez l'ensemble des informations dans le dossier de presse

«IR 2017 - Impôt sur les revenus 2016 » en ligne sur impots.gouv.fr

Contacts presse:

Direction générale des Finances publiques :

Daniel Baldaïa: 01 53 18 86 95

Isabelle Oudenot: 01 53 18 86

